

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE LE RUSSEY

Par arrêté n°2025-05 du 20 juin 2025, Mme. la Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) et le projet de révision du zonage d'assainissement, sur le territoire de la commune.

M. BIANCONI Serge a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. GROSPERRIN Albert a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant, par le Tribunal Administratif de Besançon.

L'enquête se déroulera à la mairie du **18 août 2025 à 10 heures au 18 septembre 2025 à 18 heures**, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de Le RUSSEY.

Les pièces des dossiers ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Elles sont consultables sur un poste informatique en mairie.

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6393>.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie du RUSSEY aux jours et heures suivants :

- **le lundi 18 août 2025 de 14h00 à 17h00,**
- **le mercredi 27 août 2025 de 14h00 à 17h00,**
- **le samedi 6 septembre 2025 de 9h00 à 12h00,**
- **le mercredi 17 septembre 2025 de 14h00 à 17h00.**

Durant cette période, chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé **en mairie ou par voie électronique** à l'adresse suivante : **enquete-publique-6393@registre-dematerialise.fr**

Le public pourra également adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante : **Monsieur le commissaire-enquêteur , à la mairie du RUSSEY, 5 place Parrenin 25210 LE RUSSEY.**

Les informations environnementales se rapportant aux dossiers figurent dans le dossier soumis à enquête publique.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être obtenues auprès de la mairie de LE RUSSEY.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU et de zonage d'assainissement éventuellement modifiés pour tenir compte des avis émis seront approuvés par le conseil municipal. Le public pourra consulter le rapport du commissaire enquêteur à la mairie du Russey et sur le site internet suivant : <https://www.lerussey.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.